

ÉDITO

Retraité-es au Sgen et dans la CFDT : un réseau actif

L'Union fédérale des retraité-es Sgen-CFDT a pris toute sa part à la préparation de la rencontre nationale de l'union confédérale des retraités (UCR) et du congrès extraordinaire. La table-ronde a permis des réflexions et des perspectives revendicatives, par exemple sur les défis du temps de la vieillesse avec Anne-Marie Guillemard, spécialiste de ces sujets, Véronique Descacq, secrétaire générale adjointe de la confédération, et Dominique Fabre, secrétaire générale de l'UCR.

La modification statutaire est désormais adoptée : comme les fédérations au congrès confédéral, les UFR ne participeront plus au vote lors du congrès. Le syndicalisme retraité au sein de la CFDT s'organise désormais comme les autres structures fédératives. Nos adhérent-es retraité-es ont donc une place claire dans le fonctionnement démocratique au sein de la CFDT. Quant à l'UFR, comme la fédération vis-à-vis de ses syndicats, elle est au service des sections syndicales de retraité-es : animation du réseau des sections syndicales, participation au conseil de l'UCR, mais aussi travail avec la fédération et les syndicats Sgen-CFDT pour contribuer à l'expertise sur les questions touchant à la retraite et à la vieillesse, et porter les revendications auprès des autorités politiques. C'est d'ailleurs ce à quoi nous travaillons, notamment lorsque nous interrogeons la prise en compte des services actifs dans les simulations de droits à pension. C'est aussi l'engagement de toute la CFDT avec l'UCR sur la question de l'augmentation de la CSG pour les retraité-es.

Catherine Nave-Bekhti



Bierville, 12-13 juin 2017.

II-IV Vie syndicale

Deuxième conseil studieux de l'UFR.

Rencontre nationale de l'UCR, Bierville, 12-13 juin 2017.

Dans les ateliers.

V Initiatives

Rester dans l'action dans les coulisses d'un événement sportif.

VI-VII Dossier : Mobilité

Mobilité des seniors : pas si facile.

Se déplacer dans les métropoles

VIII Vos droits

Droits, aides et services pour se déplacer.

DEUXIÈME CONSEIL STUDIEUX DE L'UFR

Ce deuxième conseil, réuni les 11 et 12 mai, a eu un ordre du jour particulièrement chargé, du fait de l'actualité politique et syndicale.

ACTION REVENDICATIVE

Yves Vérollet, membre de la commission exécutive de l'Union confédérale des retraités (UCR), est intervenu pour évoquer les perspectives, ouvertes, après les présidentielles et avant les législatives. Aucun sujet n'étant tabou, Yves a répondu aux interrogations des conseillers sur des sujets tels que les relations intersyndicales, la faible visibilité de la CFDT le 1^{er} Mai — laquelle ne signifie pas l'abandon de l'action syndicale mais montre la difficulté d'être unitaire lorsqu'on est seul... –, l'évolution des mutuelles et de l'assurance maladie...

Suite aux craintes affichées par les conseillers quant au recours aux ordonnances, les termes de l'interpellation de Laurent Berger au président Macron ont été rappelés : «La CFDT ne sera ni un allié docile, ni un opposant de principe, mais une organisation syndicale qui assume en toute indépendance à la fois son rôle de contre-pouvoir et de contributeur à l'intérêt général¹.» Des craintes plus fortes se sont exprimées à l'évocation de la hausse de la CSG (+ 1,7 %) qui toucherait une grande partie des retraités. Il ne faudrait pas que les retraités soient qualifiés de « personnes aisées » à partir d'un seuil trop bas. L'UCR interviendra avec la Confédération si besoin.

-SUITE DES JOURNÉES DE FORMATION

SUR LA STRUCTURATION DE L'ÉQUIPE DU CONSEIL

En ligne de mire, la nécessité de développer l'Union fédérale des retraités (UFR) et donc localement les sections syndicales des retraités (SSR). De nombreuses idées ont été échangées quant au fonctionnement de ces structures de base. Un guide sera élaboré pour permettre aux militants de s'y retrouver et d'avoir les idées plus claires – même s'il faut faire preuve d'un certain pragmatisme dans la mise en œuvre des règles. Pour ce guide, rendez-vous au prochain conseil qui se tiendra en novembre.

RELATIONS AVEC LA FÉDÉRATION SGEN

Vincent Bernaud, trésorier fédéral, et Adrien Ettwiller, secrétaire national chargé de la communication, sont

intervenus sur deux points importants, le budget et la communication.

Vincent a expliqué comment se construisait désormais le budget de la Fédération et la façon, dont celui de l'UFR y était intégré. La création de l'UFR étant récente, le recul n'est pas suffisant pour que tous les mécanismes soient appréhendés. Vincent reviendra donc au prochain conseil pour un premier bilan.



© Marie-Claude Carlier

Adrien a décrit les évolutions réelles et efficaces des outils de communication numérique de la

Fédération destinés au grand public (aux niveaux national et académique), et de ceux utilisés par les militants. Comment le Conseil de l'UFR peut-il s'intégrer dans cette communication interne? La question fait débat.

PRÉPARATION DES RENDEZ-VOUS AVEC L'UCR

La rencontre nationale de l'UCR des 12 et 13 juin ainsi que le congrès extraordinaire la précédant, ont donné lieu à de nombreux échanges. Le conseil a travaillé sur les thèmes des quatre ateliers présentés dans *Retraité militant* de mai 2017, sachant que nous ne serons présents que dans trois ateliers.

Le débat sur la modification statutaire soumise au congrès extraordinaire du 1^{er} juin, à savoir la suppression du droit de vote des UFR lors du Congrès de l'UCR, a été en réalité sous-jacent dès le premier jour dans tous les échanges. Résultat du vote à la page suivante. L'UFR Sgen, qui participait probablement pour la dernière fois au vote au congrès, a, après avis du conseil, et à plus de 70 % de ses mandats, émis un vote majoritairement **contre** la modification statutaire. La raison principale en est la rapidité de la décision de modification, surtout après un audit qui ne nous paraissait pas donner la priorité à une telle décision pour améliorer le fonctionnement de l'UCR.

Bernard MASSABIEAUX

¹Voir sa « Lettre ouverte » publiée le 11 mai dernier dans *Le Monde*.

RENCONTRE NATIONALE DE L'UCR, BIERVILLE, 12-13 JUIN 2017

En attendant, le compte-rendu à paraître dans *Retraité Militant et Fil Bleu*, premiers échos des temps forts de la rencontre.

CONGRÈS EXTRAORDINAIRE STATUTAIRE

Gilbert Jérôme, secrétaire général adjoint de l'UCR, a présenté la modification statutaire supprimant le droit de vote des unions fédérales des retraités (UFR) lors des congrès de l'Union confédérale des retraités (UCR). Au nom des trois UFR – FEP, Sgen et Transport Équipe-ment –, Gérard Leman de la FEP est intervenu contre la modification. Il a rappelé que le vote des UFR constitue une situation originale dans la CFDT, tout simplement parce que la syndicalisation a plusieurs vecteurs au sein des unions territoriales des retraités (UTR) : les unions locales des retraités (ULR) au sein des UTR et les sections syndicales des retraités (SSR) en lien avec les syndicats de salariés via les UFR ; il a souligné la précipitation de la proposition suite à l'audit, et regretté que le travail sur les relations entre SSR et ULR au sein des UTR prévu lors des ateliers de la rencontre nationale n'ait pas précédé la modification statutaire. Un délégué de l'UFR des Arsenaux est intervenu en faveur de la modification.

La modification a été adoptée à une large majorité des mandats exprimés.

	Mandats retirés	Abstention	Exprimés	POUR	CONTRE
UTR	2 827	105	2 722	2 541	181
UFR	1 245	16	1 229	735	494
Total	4 072	121	3 951	3 276	675
%		3		82,9	17,1

Trois UFR sur les huit ont voté majoritairement contre.

« ILS SONT SENIORS, ET ILS NE SONT PAS VIEUX » BREFS ÉCHOS D'UNE TABLE-RONDE STIMULANTE

Trois intervenantes et un animateur, trois retraités et une seule « active », Véronique Descacq, autour de la table.

Contrairement aux idées reçues selon lesquelles l'allongement de la vie favoriserait la résistance au changement et amoindrirait l'énergie générale de la société, la sociologue Anne-Marie Guillemard a affirmé que c'est une bonne nouvelle pour la société, mais que l'on n'a pas trouvé comment optimiser les ressources nouvelles de cette richesse.

La longévité remet en cause le rythme à trois temps – formation, travail, retraite – qui a structuré la vie sociale du siècle écoulé, et fondé le pacte de solidarité entre les générations mis en place en 1945 avec le régime de retraite par répartition de la sécurité sociale. Aujourd'hui que quatre, et parfois cinq générations coexistent, il nous faut, a-t-elle dit, repenser la solidarité intergénérationnelle, qui comporte un nouvel âge, celui du « care » qui concerne les retraités en perte d'autonomie. Le rythme ancien linéaire est également bousculé par les transformations économiques et sociales (allongement de la formation initiale, chômage, obsolescence des formations de départ) ; le régime de l'emploi stable des adultes, pilier de notre protection sociale, est remis en cause. Il faut donc penser désormais en termes de parcours professionnels et parcours de vie.

L'allongement de la vie, a d'emblée répondu Véronique Descacq, nous invite à développer une économie de qualité, durable, avec l'investissement dans tous les domaines de la vie, mais aussi du culturel et des loisirs en profitant de la révolution du numérique. Le « care » n'est pas réservé au quatrième âge ! Agir pour la qualité de vie au travail pourra créer les conditions d'un travail soutenable tout au long de la vie. Le vrai facteur d'inégalité entre les individus, c'est la formation. La carte électorale du Front national ne se calque-t-elle pas sur la carte des niveaux



de formation et de qualification, et pas seulement sur les territoires de marges ?

Développer les garanties individuelles dans le cadre collectif, c'est la seule

façon de répondre à l'aspiration individuelle à plus d'autonomie, sans que les plus faibles soient marginalisés.

Dans le rôle de la candidate, Dominique Fabre a rêvé d'une grève générale des retraités pour démontrer aux yeux de tous leur utilité sociale !

Odile NAVE

DANS LES ATELIERS

Un moment d'échanges et de réflexion en petits groupes de délégués venus de tous les horizons en vue du congrès de 2019...

« S'ORGANISER POUR ÊTRE PLUS EFFICACES »

Les quatre ateliers — action revendicative, structuration, développement et formation, communication — ont chacun travaillé sur l'objectif de la rencontre, dégagé à partir des préconisations de l'audit.

STRUCTURATION

La présentation par les participants fait apparaître une très grande diversité de fonctionnements et de difficultés.

Dans certaines unions territoriales des retraités (UTR), comme celles du Rhône, des Vosges ou de l'Aisne, les adhérents sont à la fois dans leurs sections syndicales de retraités (SSR) — quand elles existent — et dans les unions locales de retraités (ULR) : les adhérents échangent, discutent lors des réunions à thème, se rencontrent lors des sorties culturelles. Dans la majorité des autres UTR, ULR et SSR travaillent ensemble au sein du Conseil et parfois du Bureau, mais les adhérents ne se rencontrent pas vraiment. Enfin, la plupart des UTR ne disposent pas de la « panoplie » complète des SSR ou alors celles-ci ne sont pas du tout actives. Les unions régionales de retraités (URR) insistent sur le fait qu'elles organisent une solidarité ou coordination pour prendre en compte les adhérents isolés et aussi avoir un contact avec les syndicats de salariés pour favoriser les transferts.

La diversité règne également en matière de finance. Il n'y a pas de règle nationale et les UFR présentes sont souvent à la recherche de correspondants au niveau local.

La responsabilité des UTR étant grande, il serait bon de suivre quelques formations (finances, responsabilités), de mieux relayer les informations en évitant sigles et jargons (à moins de proposer un lexique sur les sites). Des groupes territoriaux professionnels (santé, construction-bois, etc.) ont également été évoqués pour accompagner les fédérations qui n'ont pas d'UFR.

DÉVELOPPEMENT ET FORMATION

Les initiatives sont nombreuses et diversifiées, malgré les difficultés rencontrées par les petites UTR et un relais inégal des ULR et des SSR en direction de tous les adhérents.

Les UTR doivent mieux se faire connaître dans l'inter-professionnel, comme dans les syndicats, être présents dans la presse locale et dans les congrès et réciproquement (et ainsi œuvrer pour un meilleur transfert des adhérents salariés vers les retraités), et aider à la mise en place de référents retraités dans les syndicats.

Il convient également de multiplier les stages « Bientôt à la retraite » pour faire prendre conscience que le passage à la retraite est une rupture, tout en valorisant l'expérience acquise, notamment dans le monde associatif, et ainsi encourager l'adhésion en tant que retraité, mais aussi en tant que retraitée : les femmes ne représentent qu'un tiers des adhérents. Certaines UTR ont pour cela créé une commission femmes.

La dimension sociétale de la CFDT Retraités doit être mise en valeur, en développant les actions de proximité, les services aux adhérents et en valorisant le travail des mandatés, car c'est un moyen de toucher les retraités non adhérents.

Mais sans formation adaptée aux demandes, militants et adhérents risquent de se décourager.

COMMUNICATION

Les participants ont exprimé le souhait de développer des circuits d'information qui facilitent les remontées d'information et la mutualisation des bonnes pratiques.

Les adhérents reçoivent-ils trop ou pas assez d'information ? Est-ce celle qu'ils attendent ? Comment mieux faire connaître la CFDT Retraités au sein de la CFDT, mais aussi auprès des retraités qui n'étaient pas syndiqués à la CFDT ? La question de la présence sur les réseaux sociaux a été posée, mais les contacts directs restent privilégiés, à l'occasion de distributions de tracts sur les marchés, de stands lors d'une fête des associations ou d'un salon des seniors, etc.

Enfin, pour la visibilité médiatique, rien de tel que l'invitation d'un journaliste de la presse locale et régionale à une réunion de l'UTR pour commencer à tisser des liens...

Marie-Claude CARLIER, Odile NAVE, Yves RIVIÈRE

RESTER DANS L'ACTION DANS LES COULISSES D'UN ÉVÉNEMENT SPORTIF

Pierre Frustier, ancien attaché de presse du Sgen-CFDT, a choisi de consacrer une partie de sa retraite au bénévolat sportif. Récit en différé de l'aventure d'un service de presse à l'occasion des Mondiaux de hand-ball, de hockey et de lutte.

Dimanche 29 janvier, 18 h, AccorHotel Arena de Paris, plus de vingt mille personnes crient leur enthousiasme : l'équipe de France de hand-ball vient de remporter son sixième titre mondial... Dans le passage vers les vestiaires, je savoure l'événement comme tout bon supporter, mais la soirée est loin d'être finie puisque les journalistes vont maintenant refluer vers la salle de presse pour rédiger leurs commentaires. C'est là que je vais achever ces trois semaines de bénévolat.

La réussite des événements, sportifs ou autres, nécessite un grand nombre de personnels pour des tâches pas toujours très enthousiasmantes et souvent éloignées du terrain de jeu... Si on veut voir les matchs, ce n'est pas l'idéal. S'engager là est donc un choix au service d'un grand projet, et la satisfaction sera d'abord celle de la réussite finale, sans accroc au programme. À Paris, plus de quatre cents bénévoles œuvrent à des tâches aussi variées que celles d'interprètes, de chauffeurs de bus, de placiers dans les tribunes, ou encore dédiés à la restauration et bien sûr aux actions médias, service que j'avais choisi pour rester dans un domaine que je connaissais bien.

Le travail du service de presse commence bien en amont des compétitions avec l'accréditation des journalistes qui, pour l'occasion, viennent du monde entier. À la veille du championnat, il faut les accueillir, leur donner les dossiers de presse et les badges, leur présenter les lieux et les places qui leur sont réservées... Les jours de matchs, la soirée se prolonge tard afin de laisser le temps à la presse écrite de rédiger et d'envoyer ses papiers. Entre-temps, il faut être à l'écoute : « Est-ce que je peux assister à l'entraînement de telle équipe ? », « À quelle heure le président de la République sera-t-il là ? », « À quelle heure pourra-t-on accéder à la salle avant le match ? »... Et s'inquiéter du ravitaillement du buffet afin qu'ils ne manquent ni de boissons (pas d'alcool) ni de sandwiches.

Au service de presse, le suivi des journalistes est d'autant plus important que les articles doivent refléter la bonne organisation de la manifestation. Les Jeux olym-



piques de 2024 sont dans le collimateur : un mauvais commentaire sur l'organisation et c'est un mauvais point pour la candidature de Paris. L'équipe médias gère l'accueil, le placement des commentateurs en tribune et des photographes derrière chacun des buts, et la gestion de la salle de presse (fonctionnement des ordinateurs, diffusion sur grand écran des matchs qui ont lieu dans quatre autres villes de France...).

Au bout de compte, la France est championne, tout s'est bien passé. Le public est satisfait, les organisateurs aussi... Pour les bénévoles, c'est une grande satisfaction. Personnellement, j'apprécie le travail en équipe qui permet au retraité que je suis de se retrouver avec des jeunes étudiants et des employés qui ont choisi de consacrer leurs congés à ce travail. Des profils différents, mais une énergie dynamisante.

De nombreux événements sportifs se déroulent ainsi toute l'année. Si l'aventure vous tente, n'hésitez pas, c'est très sympa et cela peut même vous faire voyager : à Paris, avec nous, il y avait une jeune étudiante venue d'Allemagne, mais aussi une retraitée qui avait ainsi participé au Jeux olympiques de Rio !

Pierre FRUSTIER

MOBILITÉ DES SENIORS : PAS SI FACILE !

« Sortir de chez soi, seul ou accompagné, c'est aussi aller au-devant de la vie sociale » (Florence Leduc, experte en gérontologie, présidente de l'Association française des aidants).

Selon une étude du Laboratoire de la mobilité inclusive (LMI) réalisée en 2014, 31 % des seniors anticipent le fait de devoir renoncer à leurs déplacements, un tiers des sondés envisagent un report sur les transports en commun (alors même qu'actuellement, seuls 5,5 % des plus de 65 ans les utilisent).

QUELLES DIFFICULTÉS RENCONTRENT LES SENIORS POUR SE DÉPLACER AU QUOTIDIEN ?

D'après l'étude du LMI, elles sont de plusieurs ordres, incluant l'aspect financier, mais aussi des difficultés géographiques et territoriales entraînant insuffisance ou inadaptation du mobilier urbain, difficultés de cheminement sur les trottoirs, complexification de l'espace urbain, inaccessibilité des transports publics... Sans compter les difficultés sociales et familiales (isolement, perte d'autonomie) ou encore les difficultés physiologiques et cognitives (marche, lecture des panneaux et des plans, projection dans l'espace et le temps).

QUELLES SOLUTIONS ?

En tout premier lieu, le recours aux transports en commun (bien que 88 % des réseaux urbains proposent une tarification spécifique aux seniors, celle-ci ne représente que 3,7 % des titres effectivement utilisés) : avant de prendre le bus, il peut aussi être nécessaire d'apprendre à l'utiliser !

Le vélo est évité du fait du risque d'accident, mais la marche est privilégiée. Le recours à un proche (famille, ami) ou à un tiers (bénévole, professionnel) est fréquent : 93 % des aidants (surtout familiaux) accompagnent des personnes dépendantes dans leurs déplacements. Les propositions alternatives les moins utilisées sont le covoiturage et le recours à un véhicule personnel adapté.

« Faire venir » jusqu'au domicile ou à proximité certains biens ou services est une piste possible grâce aux achats dématérialisés, à la télémedecine, aux livraisons. Reste toutefois à développer des maisons de services (publics ou non) dans les zones rurales, à créer ou améliorer les outils numériques (smartphones, tablettes...) pour les per-

sonnes âgées ; à proposer des initiations et des formations collectives pour réduire la fracture numérique ; à mieux faire connaître les aides aux seniors, souvent noyées dans l'ensemble des aides d'actions sociales. Il faut également mettre en œuvre une grande campagne de mobilisation et de communication destinée aux moins de 65 ans.



© Marie-Claude Carlier

Enfin, le LMI insiste sur la nécessité d'inclure les seniors dans des comités d'usagers pour adapter l'environnement à leurs besoins. Il faudrait développer un dispositif d'information unique, en concertation avec les seniors et d'autres publics fragiles, pour tous les modes de transports sur un même territoire (métropole, communauté d'agglomérations et communauté de communes essentiellement, qui négocient avec l'ensemble des partenaires sur des délégations de service public).

En tant qu'organisation syndicale représentant les personnes âgées, nous avons donc un rôle important à jouer !

Source : <http://www.mobiliteinclusive.com/etude-seniors/>

Marie-Claude CARLIER

Le laboratoire de la mobilité inclusive

Créé à l'initiative de Wimoov (anciennement Voiture & co) et de Total, le Laboratoire de la mobilité inclusive a pour objectif d'associer les grands acteurs de la mobilité — privés, publics, de la société civile — afin d'analyser les difficultés rencontrées par les publics les plus fragiles et de proposer des solutions. Il réunit des acteurs majeurs impliqués dans le domaine : les groupes et fondations d'entreprises liées au transport et à l'énergie, les acteurs publics comme Pôle Emploi et l'Ademe, et des associations s'occupant des personnes les plus fragiles comme la Croix rouge et le Secours catholique ou la Fondation Agir contre l'exclusion (Face).

Voir <http://www.mobiliteinclusive.com/>

SE DÉPLACER DANS LES MÉTROPOLES

Rendre les cœurs d'agglomération accessibles à tous, et favoriser les déplacements de proximité pour que la solidarité d'agglomération soit une réalité.

SE DÉPLACER DANS UNE MÉTROPOLE RÉGIONALE : LYON

Les objectifs de la politique de déplacements visent à diminuer la pollution de l'air et le bruit pour mieux protéger la santé et l'environnement; se déplacer en sécurité; créer une réelle solidarité d'agglomération; choisir son mode de déplacement, ce qui impose que marche à pied, vélo et transports collectifs présentent les conditions nécessaires pour être attractifs; profiter de la vie de proximité dans un espace urbain non envahi par la voiture; organiser tous les déplacements nécessaires à l'économie, à l'enseignement, aux loisirs, à la santé de façon harmonieuse.

Une offre accrue et diversifiée de transports en commun

Plus de 130 lignes d'autobus, dont 26 lignes majeures, 4 lignes de métro, 3 funiculaires, 5 lignes de tramway et des minibus aménagés pour le transport des personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, plus de 100 lignes de services scolaires desservent matin et soir près de 80 établissements scolaires. Le réseau irrigue les communes périphériques, majoritairement par bus; mais aussi certaines communes par tram et métro (voir <https://lc.cx/qoZs>). Les parcs-relais aux débouchés extérieurs des lignes de métro et de tram sont gratuits, sous réserve d'avoir effectué un transport en réseau public dans la journée.

La voiture autrement, en la partageant

Pour contenir l'usage de la voiture individuelle, plusieurs services ont été développés avec le concours de la métropole : un service de covoiturage piloté par un prestataire pour le compte de la métropole et deux services de location courte durée en libre-service, Citi'z et Bluely (véhicules électriques).

Accroître la part des modes doux

Pour doubler la part du vélo, actuellement de 2,5 %, il est prévu d'étendre le réseau cyclable existant au rythme de 30 km/an, de diversifier les services vélo, de faciliter et sécuriser le stationnement. Vélo'v compte aujourd'hui 68 000 abonnés. Pour rendre la ville aux piétons, 240 km de voiries en zone 30, 20 km de zones piétonnes, 138 km de voies vertes sont aménagés.

Sur les différents modes de transport, voir <https://lc.cx/qoZW>

Sabine DE LAGARDE

SE DÉPLACER EN VILLE NOUVELLE À ÉVRY

Conçues comme des centres urbains, les villes nouvelles devaient être facilement accessibles. À Évry, un réseau spécifique de transport en commun a été conçu pour desservir les quartiers neufs et les communes voisines urbanisées.

Les lignes se croisent à la gare routière, construite au-dessus de la gare centrale du nouveau tronçon de voie ferrée qui relie à Paris les nouvelles zones urbanisées entre Grigny et Évry.

Bien avant que l'on instaure les couloirs de circulation réservés aux bus à Paris, des voies de bus en site propre ont été construites. Elles assurent une régularité



© Odile Nave

de passage et un temps de parcours à peu près identique tout au long de la journée, ce qui ne limite pas le recours à la voiture individuelle. En cause, la fréquence insuffisante

aux heures creuses de la journée, le week-end et hors périodes scolaires.

Dans les quartiers d'habitat et du centre-ville, les déplacements à pied et à vélo ont été privilégiés, et la grand-mère que je suis apprécie, comme la maman aux premiers jours de la ville nouvelle, les cheminements piétons qui relient commerces, équipements scolaires, aires de jeux et parcs urbains, en limitant la traversée des rues.

Aujourd'hui, le réseau de bus, exploité par la TICE (transports intercommunaux centre Essonne), continue de se développer. En 2020, un tram-train reliera Évry à Massy, réalisant enfin une liaison tangentielle interbanlieues, projetée il y a un demi-siècle!

Voir <https://lc.cx/qoZL>

Odile NAVE

DROITS, AIDES ET SERVICES POUR SE DÉPLACER

Il n'existe pas vraiment de dispositions nationales en la matière pour les retraités. Les inégalités, hélas, sont la règle !

QUELS TARIFS DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN ?

Train : la carte Senior+ permet à toute personne de plus de 60 ans, résidant en France, de voyager sur les lignes SNCF à tarif réduit (de 30 à 50 % selon les périodes, même en première classe) sur la plupart des lignes, y compris TGV, à l'exception du réseau transilien si le trajet est exclusivement en Île-de-France. La carte coûte en principe 60 €, mais la SNCF propose ponctuellement des tarifs plus avantageux par courriel ou sur son site internet (<https://www.voyages-sncf.com/>).

Avion : Air France propose des réductions aux passagers de plus de 65 ans sur les vols nationaux, à certaines conditions (en fonction des dates, nombres de places, promotions, etc.). D'autres compagnies proposent, notamment sur le web, des politiques tarifaires spécifiques (avec des réductions jusqu'à 50 %) pour les seniors.

Transports urbains ou interurbains (bus, tram, métro, etc.) : la plupart des métropoles, communautés d'agglomérations ou communautés de communes proposent des tarifs sous conditions de ressources pour les seniors, le plus souvent à partir de 65 ans (Rennes, Pau, Bordeaux, Toulouse, Lyon...). À Lille Métropole, des abonnements à -50 % sont proposés aux résidents seniors sans condition de ressources (<http://urlz.fr/5r2p>). En Île-de-France, les seniors franciliens peuvent, sous condition de ressources, bénéficier de la carte Améthyste qui ouvre droit à des réductions ou à la gratuité sur l'ensemble du réseau. La communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry, une ville-centre de 17000 h et 83 communes rurales, accorde la gratuité pour les plus de 75 ans et un tarif préférentiel pour les plus de 65 ans : cela permet aux anciens d'aller en ville, parfois éloignée de plus de 50 km, et d'avoir un accès à la gare SNCF. À Dijon, ville moyenne, amie des Aînés, il s'agit de favoriser l'accès gratuit au centre-ville grâce à « Navette City » et ses minibus adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Notons que depuis la loi Notre, les Régions ont désormais la compétence des transports et mettent progressivement en place des politiques d'aides au transport même si le plus souvent les seniors ne sont pas prioritaires.



Lyon 2013, fresque réalisée par Lyon Bombing.

QUELLES SOLUTIONS ALTERNATIVES À L'USAGE D'UNE VOITURE INDIVIDUELLE ?

Location de voiture : des retraités hésitent à prendre leur voiture pour de longs parcours, ils privilégient l'avion ou le train et louent un véhicule sur place. Certaines entreprises proposent des réductions aux seniors de moins de 75 ans. Chez Avis, par exemple, les seniors bénéficient d'une carte offrant une remise de 15 à 30 % en France et de 5 à 20 % à l'étranger. Attention, la plupart des entreprises ne louent pas de véhicules aux plus de 75 ans mais peuvent proposer des services d'accompagnement avec chauffeur, (en collectif ou individuels).

Les taxis et les véhicules adaptés sont également une piste : les centres communaux d'action sociale (CCAS) proposent souvent des services spécifiques pour le transport des personnes âgées dépendantes ou non. À Nîmes, il existe des chèques « taxi » pour personne âgées qui favorisent les déplacements, l'intégration dans la vie sociale, et rompent leur isolement.

Les mutuelles — par exemple la MGEN et la Maif — ont des actions spécifiques à lire en ligne.

La Fédération nationale des associations d'usagers des transports (Fnaut), association de consommateurs agréée, conseille et défend les usagers de tous les modes de transport et les représente auprès des pouvoirs publics et des entreprises de transport.

Voir <http://www.fnaut.fr>

Marie-Claude CARLIER